

**Allianz European Pension Investments**  
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)  
Siège social : 2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg  
R.C. S. Luxembourg : B 117.986

Le présent **AVIS** vous informe que

---

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

---

(l'« **Assemblée** ») d'Allianz European Pension Investments (la « **Société** ») se tiendra au siège social de la Société sise 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, le **vendredi 16 janvier 2026 à 11h15 (CET)** afin de délibérer et de voter sur les points à l'ordre du jour suivants :

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Réviseur d'entreprises indépendant et approbation des états financiers ainsi que de l'utilisation du revenu (le cas échéant) pour l'exercice comptable clos le 30 septembre 2025.
2. Quitus aux membres du Conseil d'administration de la Société dans l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice comptable clos le 30 septembre 2025.
3. Élection de Mme Carina Feider en qualité de Membre du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
4. Élection de Mme Claudia Celani en qualité de Membre du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
5. Élection de M. Heiko Tilmont en qualité de Membre du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
6. Quitus à PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, dans l'exercice de son mandat de Réviseur d'entreprises indépendant au cours de l'exercice comptable clos le 30 septembre 2025.
7. Élection de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.

**VOTE**

Les résolutions figurant à l'Ordre du jour de l'Assemblée ne nécessiteront aucun quorum et seront prises à la majorité des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les obligations de quorum et de majorité seront déterminées en fonction du nombre d'actions en circulation le 11 janvier 2026 à minuit (CET) (la « Date d'enregistrement »). Les droits de vote des Actionnaires seront déterminés en fonction du nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement.

Chaque action donne droit à un (1) vote et chaque actionnaire peut voter en personne ou par procuration.

**MODALITÉS DE VOTE**

Les actionnaires autorisés à assister à l'assemblée et à y voter sont ceux en mesure de fournir une confirmation de la part de leur institution ou banque dépositaire indiquant le nombre d'actions détenues par l'actionnaire à la Date d'enregistrement, à l'attention de State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise, Domiciliary Department, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (l'« Agent de registre et de transfert »), cette confirmation devant arriver à Luxembourg au plus tard le 14 janvier 2026 à 18h00 CET.

Tout actionnaire autorisé à assister et voter à l'assemblée est en droit de désigner un mandataire pour voter en son nom. Afin d'être valable, le formulaire de procuration doit être dûment rempli et signé de la main du mandant ou de son représentant ou, si le mandant est une personne morale, comporter son cachet ordinaire ou la signature manuscrite d'un dirigeant dûment autorisé de celle-ci et être adressé à l'Agent de registre et de transfert de manière à arriver au plus tard le 14 janvier 2026 à 18h00 CET.

Les formulaires de procuration que les actionnaires inscrits doivent utiliser sont disponibles auprès de l'Agent de registre et de transfert. Un mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. La désignation d'un mandataire n'empêche pas un actionnaire d'assister à l'assemblée.

Des exemplaires du rapport annuel audité de la Société peuvent être consultés au siège social de la Société. Les Actionnaires peuvent également demander qu'un exemplaire du rapport annuel leur soit envoyé par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante : Reports.Lux@allianzgi.com.

La liste actuelle des numéros d'identification des titres concernés par cette assemblée peut être consultée quotidiennement en ligne sur [www.allianzgi.lu/AEPI](http://www.allianzgi.lu/AEPI).

**Senningerberg, décembre 2025**  
**Le Conseil d'administration**

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.